Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024
ID : 074-200081446-20240527-DP07421224A0037-AR

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne

Décision d'opposition à une déclaration préalable

Dossier n° DP07421224A0037
date de dépôt : **16/05/2024**
date d'affichage du dépôt : 16/05/2024
complet le : **16/05/2024**
demandeur : **Monsieur FALOURD Christophe**
pour : **Construction d'un garage en bois sur dalle béton**
adresse terrain : **72, chemin du Moulin, ENTREMONT , à GLIERES VAL DE BORNE (74130)**
parcelles : **110 0A-1341**

GLIERES VAL DE BORNE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :
Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** – Mail : **t.couchot@ccfg.fr**

Monsieur FALOURD Christophe
72, chemin du Moulin
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : **16/06/2024**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain :** l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.) :** l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 27 mai 2024.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

NOTA BENE : Ce projet est soumis au paiement de la taxe d'aménagement. L'information du montant exigible vous sera adressée dans un délai de 6 mois.